

## Collecte OMR et collectes sélectives

### C8 - Mode de collecte (% de la population desservie)

<b>Définition</b>	<p><b>Pourcentage de la population des communes du territoire considéré desservies par une collecte en porte à porte, une collecte en apport volontaire ou une collecte mixte</b></p>	<p><b>Unité : %</b></p> <p><b>Indicateur calculé aux niveaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• National</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• Collectivité</li> </ul>
<b>Déclinaison</b>	<p><b>Par déchets collectés (type de collecte) :</b> ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)</p>	
<b>Exemple</b>	<p>En 2009, 93 % de la population desservie par une collecte du verre, en France, est collectée en apport volontaire et 31 %, en porte à porte</p>	
<b>Mode de calcul</b>	<p>Rapport entre la population desservie par une collecte en porte à porte, en apport volontaire ou mixte et la population totale desservie du territoire considéré.</p>	
<i>Donnée redressée</i>	<p>Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p>	